

<b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>	<b>COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
Nombre de conseillers	Séance du 05 août 2022,
En exercice	L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
Présents	
Votants	
Absents	
10	
9	
9	
1	
Date de convocation : 26/07/2022	<b>Présents :</b> Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.
Date d'affichage délibération : 09/08/2022	<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b> Pascal LIMARE ayant donné pouvoir à Romain VIGIER.
	<b>Secrétaire de séance :</b> Romain VIGIER.
<b>Délibération n° 2022 08 05 04 : éparage des voies communales</b>	

Compte tenu de l'objet de la délibération, M. Yann BERGER ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les voiries communales nécessitent un entretien régulier notamment pour favoriser la visibilité et la sécurité des usagers de la route.

Suite à la consultation, deux entreprises ont répondu et présenté un devis pour cette prestation :

- Entreprise Serge BARBIER : 3 840 € HT
- Entreprise Yann BERGER : 3 360€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confier l'éparage des voiries communales à l'entreprise Yann BERGER,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis relatif à cette prestation pour un montant de 3 360€ HT.

Vote : adopté à la majorité 8 voix pour et 1 abstention.

Le Maire,

  
André DAZY



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 09/08/2022
Reçu en préfecture le 09/08/2022
Affiché le 09/08/2022
ID : 073-217302058-20220805-2022080504-DE